Ordonné, que M. Lewis ait la permission de présenter un bill (No 47) à l'effet

d'établir l'inspection officielle de certains navires.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Fisher, secondé par M. Templeman,

Résolu, que cette Chambre, lundi prochain, se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant une modification à la Loi des grains du Manitoba, chapitre 83 des Statuts Revisés de 1906.

Thomas S. Sproule, écr, député du district électoral de Grey-Est, de son siège en Chambre, informe M. l'Orateur qu'une vacance est survenue dans la représentation du

district électoral de Dufferin, par suite du décès de John Barr, écuier.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 9) modifiant la Loi du Revenu de l'Intérieur.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre (Perth) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 28) concetrnant la Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins

de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la secondelecture du bill (No 29) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Colombie et de l'Ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 30) concernant la compagnie dite Eastern Townships Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 31) concernant la Kamloops and Yellow Head Pass Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.